NON À LA BAISSE DES PENSIONS

Les retraitées et les retraités : ni privilégiés ni assistés !

Au 1er janvier 2018 la CSG a augmenté de 1,7 point. Une augmentation de 25 %, pour la plupart des retraités, provoquant une **baisse nette des pensions de plusieurs centaines d'euros par an**.
Quelques exemples de baisses de pensions :

- Un couple de retraités, Anne, ancienne infirmière en hôpital avec 970 € de pension, et Jean, ancien employé municipal avec 1010 €, tous deux en dessous du seuil de pauvreté, **perdent ensemble 34 € par mois et 404 € par an**.
- Avec une pension de 2000 € par mois, Jean-Pierre perd, rien que pour sa retraite complémentaire, **plus de 200 € par an**.
- Annie perçoit 1 120 € de pension, elle croyait être à l'abri sauf que son mari perçoit 2 500 €. **Elle va payer** car elle avait oublié que c'était en lien avec le revenu fiscal de référence qui tient compte des revenus de la famille.
- Michel, instituteur retraité avec 2 058 € de pension **perd 35 € par mois et 420 € sur une année**.

Nous avons connu les blocages des pensions, des sous indexations, jamais une telle amputation !

Alors…

Merci monsieur le Président pour ces étrennes…

Merci de votre considération pour les retraité-e-s !

Selon le gouvernement, il s'agit d'un « *effort pour les jeunes générations* ». Les retraité-e-s n'ont pas attendu le Président Macron pour faire preuve de solidarité et cette nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat réduira l'aide qu'ils apportent déjà aux jeunes générations.

Cette nouvelle baisse des pensions s'ajoute à une liste déjà longue de diminution du pouvoir d'achat des retraités : la CASA de 0,3 %, la suppression de la 1/2 part fiscale pour les veuves et veufs, la fiscalisation de la majoration familiale et le blocage des pensions pendant 4 ans.

Et comme si ça ne suffisait pas, la pension de 2018 sera à nouveau gelée et les complémentaires bloquées pour très longtemps. Le 1er janvier, arrivent les augmentations des complémentaires santé, du gaz qui prend 6,9 %, du forfait hospitalier qui passe à 20 €, des taxes sur le carburant...

D'autres choix budgétaires sont possibles

La suppression de l'ISF pour les patrimoines boursiers et la mise en place d'une taxation plafonnée à 30 % pour l'imposition des dividendes représentent 4,5 milliards d'euros de cadeaux faits aux plus fortunés. Ensuite, le gouvernement met en avant le déficit budgétaire provoqué par lui-même avec de telles pertes fiscales pour imposer de la rigueur et de l'austérité au reste de la population. C'est dans ce cadre qu'intervient la hausse de la CSG.

En France, les 39 milliardaires en dollars ont vu leur fortune grimper de 21 % au cours de cette seule année 2017, atteignant, au total, 245 milliards. Sur les vingt dernières années, les **dix plus grandes fortunes** françaises ont augmenté de 950 % ; bien loin des 35 % d'inflation dans la même période. Le **CAC 40** a progressé de 9,26 % cette année, bien loin de la progression des salaires et des pensions.

La pension du retraité n'est pas une allocation sociale ni une variable d'ajustement mais un droit acquis par le travail.

Le 28 septembre 2017, à l'appel de nos neuf organisations de retraité-e-s, des manifestations organisées dans tous les départements ont rassemblé plus de 80 000 personnes. Il s'agissait de mettre en garde contre l'augmentation de la CSG. Malgré nos protestations, il s'est trouvé une majorité parlementaire pour suivre les projets du gouvernement. Désormais, la Loi de Finances pour 2018 et la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2018 sont votées.

Elles organisent ces cadeaux fiscaux à l'égard d'une minorité et ces mesures de rigueur à l'égard du plus grand nombre, dont les personnes retraitées.
Fin janvier, de nombreuses personnes retraitées ont fait le constat d'une baisse de leur pension en découvrant les chiffres portés sur leurs virements bancaires. Dans toute le France, en manifestant le 15 mars vous montrerez au gouvernement votre refus total de tels choix budgétaires.

Les retraitées et les retraités ne sont pas des privilégiés !

Pour les retraités et retraitées, nouvelle coupe sur les pensions

au 1er janvier 2018

Non à la hausse de la CSG
Non à la baisse des pensions

Le 15 mars 2018

Journée nationale d'actions